

ARRETE N° 2026_34A
ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION
à Mme OLIVIER Sandrine, Première adjointe

LE MAIRE DE MAISNIL-LES-RUITZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-23.

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des adjoints

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public; il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au maire

Article 1: Madame OLIVIER Sandrine, première adjointe est chargée des finances et du budget, de l'administration générale, du personnel aux écoles et du personnel animation, la restauration scolaire.

Article 2: Délégation de fonctions lui est donnée dans ces domaines, et notamment pour:
* les affaires budgétaires et financières (budget, fiscalité, gestion des emprunts et de la trésorerie
* la gestion administrative
* la restauration scolaire

Article 3: la présente délégation prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil municipal élu en mars 2026.

Article 4 : Cet arrêté de délégation de fonction n'entraîne pas délégation de signature.

Article 5: Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée sera transmise:
- au Représentant de l'Etat
- au comptable de la Collectivité

Fait à Maisnil-les-Ruitz le 24.03.2026
Le Maire
Marcel PRUVOST

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en sous-préfecture de Béthune

Le 24/03/2026

Et publication ou notification le 25/03/2026



c. Polignie le 26/03/2026
Oliver Sandrine